



le **cnam**  
Grand Est

**CONSTRUISONS  
L'AVENIR  
ENSEMBLE !**

**TAXE D'APPRENTISSAGE 2023**

Le Cham en Grand Est | Siret 82304134800017 | code UAI : 0542457C

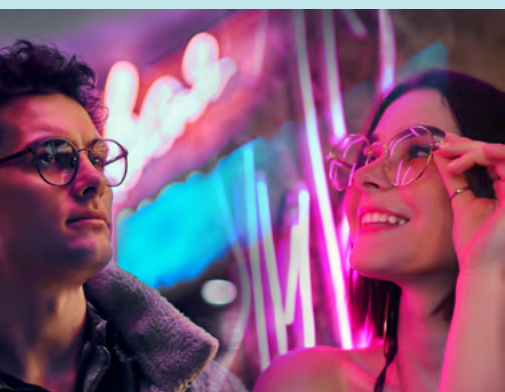
Conservatoire national des arts et métiers

# Le Cnam en bref



## Nos trois missions

- La formation professionnelle supérieure tout au long de la vie pour développer les compétences des jeunes et des adultes.
- La recherche scientifique et technologique pour favoriser la compétitivité des entreprises.
- La diffusion de la culture scientifique et technique pour transmettre, à toutes et à tous, le goût de l'innovation.



## Chiffres clés

**1 000 000** d'anciens auditeurs

**60 000** auditeurs

**7 000** alternants

**2 000** intervenants issus du monde professionnel

**554** enseignants titulaires ou contractuels



## La force d'un réseau

Le Cnam est présent sur tout le territoire national et à l'international :

- 20 centres régionaux
- Plus de 200 lieux d'enseignement

# Le Cnam en Grand Est



**5 837** élèves

**2 910** élèves de la promotion supérieure du travail

**1 782** alternants

**1 145** élèves en formation continue, ARDAN  
ou validation des acquis

## Préparer les professionnels de demain

**Projets FIT UP Transitions** : préparer et accompagner les ingénieurs dans le développement de leurs compétences pour appréhender les grandes transitions dans une approche transversale : technologique, sociétale et environnementale.

**Cybersécurité** : organiser un challenge Cybersécurité, créer des travaux pratiques d'entraînement sur la plateforme CyberRange d'Airbus Cybersecurity.

**Innovation pédagogique** : intensifier l'hybridation des parcours (mix présentiel/distanciel), développer l'adossement (formations multisites), créer de nouveaux espaces pédagogiques (salles de TP virtuelles, espaces de travail collaboratif...).

**Cnamathon** : faire travailler ensemble à distance et pendant deux jours plus de 600 élèves avec un livrable final, développer les compétences transversales des élèves en croisant les filières (métiers du chiffre, du management et de l'ingénierie), développer leurs capacités à travailler en mode projet.

## Un plan stratégique ambitieux

**Territorialisation** pour répondre de manière fine aux besoins en compétences et être au plus près des entreprises et des individus.  
> Implantation de Hubs des Compétences.

**Transition(s)** pour répondre aux besoins en compétences qu'appellent les multiples mutations affectant la totalité de la société.  
> Résolument prospectifs, les parcours de formation sont coconstruits avec les entreprises et les experts des filières et sont des réponses pro-actives aux transformations de notre siècle.

**Ascension(s)** pour permettre à chaque femme et homme quel que soit son parcours d'assurer sa promotion sociale.  
> En cours du soir, à distance ou en alternance, la richesse des modalités permet à tous, quel que soit son lieu de résidence d'améliorer ses compétences, son employabilité.

La taxe d'apprentissage que vous nous versez nous permet  
d'investir dans des équipements et des modalités pédagogiques innovantes,  
dans la conception de nouvelles formations technologiques et professionnelles.

# Connectez-vous à la plateforme SOLTéA pour nous soutenir

À partir de 2023, les employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage accèderont à la plateforme SOLTéA pour répartir le solde de leur taxe d'apprentissage aux établissements habilités.



Le taux de la taxe d'apprentissage est de **0,68 % de la masse salariale** et comprend :

- une fraction égale à 87 % de la taxe destinée au financement des formations en apprentissage,
- une fraction égale à 13 % (solde) destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur.

## Comment investir dans l'avenir avec nous ?

Le Cnam en Grand Est est habilité à percevoir la fraction des 13 % (solde) de la taxe d'apprentissage qui permet de financer des frais de premier équipement, de renouvellement de matériel et d'équipement complémentaire, ainsi que le développement des formations technologiques et professionnelles.

## Calendrier de versement du solde

- **À partir du 25 mai** : connectez-vous sur SOLTéA après la déclaration et le paiement
- **Jusque septembre** : répartissez l'ensemble ou une partie du solde de votre taxe d'apprentissage à un ou des établissements habilités.

## Pour nous trouver sur SOLTéA :

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr>

Siret 82304134800017

code UAI : 0542457C

## ■ Votre contact

**Christelle Vivier**, direction du développement, des partenariats et des territoires

[christelle.vivier@lecnam.net](mailto:christelle.vivier@lecnam.net)

<https://www.cnam-grandest.fr/actualites/taxe-dapprentissage/>

**[www.cnam-grandest.fr](http://www.cnam-grandest.fr)**

